

Décision : DAJ2023-370

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE  
MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision DAJ2023-318**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu la décision n° 2023-323**  
portant nomination et délégation de signature de Madame Armelle REGNAULT, directrice du  
département de l'évaluation de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Madame Armelle REGNAULT ayant été appelée à d'autres fonctions, il est mis  
fin à ses fonctions de directrice du département de l'évaluation de l'Institut  
national de la santé et de la recherche médicale.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.